

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **8 février 2016**

Décision n° **CP-2016-0723**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage général du projet Carré de Soie - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service Finances, Achat, Ressources

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 janvier 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 9 février 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Llung), Frier.

**Commission permanente du 8 février 2016****Décision n° CP-2016-0723**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage général du projet Carré de Soie - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service Finances, Achat, Ressources

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 25 janvier 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le projet du Carré de Soie, projet majeur de la Métropole, a pour objectif général de participer au renouvellement de la première couronne, enjeu déterminant dans les années qui viennent pour le devenir de l'agglomération lyonnaise.

Le projet a été initié dès 2001 et se caractérise par 2 grandes phases de développement :

- une première phase qui s'est déroulée de 2002 à 2010 et qui a permis de donner une visibilité à ce territoire à travers la réalisation du pôle de loisirs et de commerces et de lui conférer des atouts évidents en matière d'accessibilité par les transports en commun grâce à la réalisation du pôle multimodal,
- une deuxième phase a débuté à partir de 2006 pour s'inscrire sur une longue période de l'ordre de 20 à 30 ans et qui se caractérise par la réalisation de quartiers urbains offrant toutes les fonctionnalités en termes d'habitat, d'activités, d'équipements et de vie sociale,
- parallèlement à ces projets, les élus ont décidé au printemps 2013 de réinterroger les grandes orientations du projet urbain et ont ainsi engagé la démarche "second souffle".

L'ensemble de ces actions se réalisent dans un cadre politico-institutionnel profondément nouveau avec la création de la Métropole en janvier 2015, qui amène à réinterroger et à réinventer le partenariat entre les différentes maîtrises d'ouvrages publiques de la Métropole comme des communes. Cette évolution a de forts impacts sur la mission Carré de Soie et son positionnement dans ce nouvel environnement.

Dès lors la mission Carré de Soie souhaite faire appel à un prestataire externe afin de :

- identifier, organiser et structurer l'ensemble des processus à engager et à mener pour réaliser le projet du Carré de Soie dans les objectifs fixés de coût, de délais et de qualité,
- proposer et mettre en œuvre un dispositif dynamique de pilotage, de coordination des maîtres d'ouvrages et de gestion des opérations (gestion des interfaces, respect des objectifs, mesures ou actions à prendre pour respecter les objectifs, etc.),
- veiller à l'emploi de l'outil métropolitain de gestion des projets Phyfi avec les chefs de projets de la Métropole et en assistance à la direction de la mission Carré de Soie. Cet outil doit permettre la gestion des plannings et tableaux de bord des opérations et études du Carré de Soie : plannings des études et procédures par tâches et étapes, planning des travaux par lots et par "îlots", avec élaboration des liens entre tâches, étapes et lots, et avec mise en évidence des chemins critiques.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage général du projet Carré de Soie.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 années, reconductibles de façon expresse une fois 2 années.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 40 000 €HT, soit 48 000 €TTC et maximum de 200 000 €HT, soit 240 000 €TTC pour la durée ferme du marché. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 8 janvier 2016, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise ALGOE SA.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage général du projet Carré de Soie et tous les actes y afférents, avec l'entreprise ALGOE SA, pour un montant minimum de 40 000 €HT, soit 48 000 €TTC et maximum de 200 000 €HT, soit 240 000 €TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

**2° La dépense** de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2016, 2017, 2018 et 2019 - opération n° 0P06O0984, mission Carré de Soie - compte 617 - fonction 510.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2016.**